

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

REMARQUE : SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES CONVENUES ENTRE PRODWAYS ET LE CLIENT DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute forme de services (ci-après dénommés les « Services ») et aux produits, logiciels, biens et matériaux (ci-après dénommés collectivement les « Produits ») fabriqués et/ou fournis y compris sous forme de financement en location à un client (ci-après dénommé le « Client ») par PRODWAYS, société régie en vertu du droit français et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 568 814.

Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente, et sans que cette liste ne soit exhaustive, on entend par « Matériaux » tous les biens consommables, tels que les résines, les matériaux premiums composites et hybrides, les matériaux liquides, les colles, les matériaux hors-série, les poudres et les pâtes impliquées dans le processus d'impression et dûment approuvés par PRODWAYS.

Tout devis ou offre (ci-après l'« Offre ») fait par PRODWAYS au Client concernant ses Produits et/ou Services et/ou Matériaux, sera régi par les présentes Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente de PRODWAYS sont communiquées aux Clients afin de leur permettre de passer des commandes. Aucune condition spécifique établie par le Client, à moins qu'elle ne soit formellement acceptée par écrit par PRODWAYS, ne prévaudra sur les présentes Conditions Générales de Vente.

L'acceptation écrite de l'Offre de la part du Client et/ou le passage d'une commande par écrit par le Client (ci-après dénommée la « Commande ») sera réputé être l'accord irrévocable et inconditionnel du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tous les autres documents. Toutes modifications ou clauses contraires établies par le Client n'entreront pas en vigueur à l'encontre de PRODWAYS en l'absence de son acceptation expresse écrite, indépendamment du moment où cette clause est sortie à l'attention de cette dernière.

Le Contrat (ci-après dénommé le « Contrat ») se compose de :

- Un accord signé par les deux parties et/ou la Commande et son Acceptation de la Commande convenue par les parties, incluant, selon le cas, toutes conditions de vente spécifiques complémentaires et/ou particulières (les « Conditions Particulières ») ;
- Toutes spécifications relatives aux Produits et/ou aux Services fournis et/ou Matériaux et/ou fabriqués par PRODWAYS ; et
- Les présentes Conditions Générales de Vente qui font partie intégrante du Contrat.

Le Client devra s'assurer que les conditions de sa Commande et toutes Conditions Particulières applicables sont complètes et exactes.

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre PRODWAYS et le Client concernant son objet et remplace tous les accords et ententes antérieurs entre eux (qu'ils soient oraux, écrits ou sous toute autre forme).

Les Conditions Générales de Vente sont disponibles sur www.prodways.com. PRODWAYS se réserve le droit d'apporter des modifications aux Conditions Générales de Vente à tout instant. PRODWAYS notifiera au Client lesdites modifications en lui envoyant les Conditions Générales de Vente modifiées, en les publiant sur son site web ou de toute autre façon. Les Conditions Générales de Vente modifiées s'appliqueront à toutes les transactions conclues entre le Client et PRODWAYS à compter de la date de notification par PRODWAYS au Client. Toute communication électronique entre PRODWAYS et le Client a valeur d'original et est considérée comme une communication « écrite ». Le système électronique employé par PRODWAYS constitue la seule preuve du contenu et du moment d'envoi et de réception de ces communications électroniques.

2 CONDITIONS DE VENTE

2.1 Acceptation des Commandes. Les Commandes seront réputées finales lorsqu'elles auront été acceptées de façon définitive par PRODWAYS (ci-après dénommée l'« Acceptation de la Commande »). PRODWAYS se réserve le droit de modifier la vente ou la livraison dans les sept (7) jours à compter de la Réception de la Commande. En l'absence de modifications d'ici la fin de cette période, la Réception Définitive de la Commande sera considérée avoir été acceptée par PRODWAYS.

2.2 Annulation des Commandes.

- Les Commandes auront force obligatoire pour le Client et entraîneront le paiement du montant total de la Commande par ce dernier en cas de notification d'annulation adressée à PRODWAYS plus de 30 jours après l'Acceptation de la Commande par PRODWAYS ;
- En cas de notification d'annulation adressée à PRODWAYS par le Client moins de 30 jours après l'Acceptation de la Commande par PRODWAYS, PRODWAYS retiendra le montant de l'acompte déjà versé par le Client.
- Les Commandes de Matériaux ou de Matériaux hors série en fabrication spéciale ne peuvent pas être annulées par le Client une fois reçues par PRODWAYS et entraîneront le paiement du montant total de la Commande par ce dernier.

2.3 Prix et TVA.

- Sauf accord contraire entre les Parties, les prix applicables au Contrat sont exprimés en Euros (EUR) qui sera la devise de facturation et de paiement. Les Prix établis dans l'Offre restent valides pendant une période d'un (1) mois. Les Prix s'entendent hors TVA. Si la TVA s'applique, elle figurera sur la facture, séparément, au taux applicable à la date de la facture.
- Les prix n'incluent aucune taxe, aucun droit de douane, aucune redevance et aucun autre droit que le Client doit payer en plus de ce qu'il doit verser pour les Produits.
- PRODWAYS est habilité à majorer le prix des Matériaux à livrer si des facteurs entrant dans la fixation dudit prix ont subi une augmentation. Lesdits facteurs sont entre autres : matières premières et accessoires, énergie, produits livrés à PRODWAYS par des tiers, rémunérations et salaires et autres redevances, frais de transport et prime d'assurance. PRODWAYS est tenu de notifier le Client par écrit de ces augmentations qui ne doivent pas dépasser les augmentations des facteurs entrant dans la fixation du prix, le Client dispose d'un délai de 14 jours à réception de la notification pour annuler la commande. Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux Matériaux fabriqués hors-série dont les Commandes correspondantes ne peuvent pas être annulées par le Client une fois reçues par PRODWAYS.

2.4 Modalités et paiement.

Les conditions et termes de paiement s'établissent comme suit :

- Pour les Matériaux et les Matériaux hors série : paiement complet dès Réception de la facture, immédiatement exigible, par virement bancaire (et avant l'expédition des Matériaux).

- Pour les Produits soumis à la Procédure de Réception (Article 3.2) :

- ▷ Un acompte correspondant à 50 % du montant total de la Commande devra être payé par le Client, et sera exigible dès Réception de la facture, par virement bancaire,
- ▷ 40 % devront être payés par le Client à compter de la notification que les Produits sont mis à disposition pour l'expédition (le paiement devra avoir lieu avant l'expédition), et cela dès Réception de la facture, par virement bancaire,
- ▷ Les 10 % restant seront immédiatement exigibles dès l'installation des Produits dans les locaux du Client ou au plus tard dans les 30 (trente) jours après l'expédition de la commande si l'installation n'a pas eu lieu.

Le non-respect de la date de paiement mentionnée sur la facture entraînera, automatiquement et sans notification, l'application de pénalités de retard dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération la plus récente majorée de 10 points de pourcentage (Article L 441-6 alinéa 12 du Code du Commerce). PRODWAYS est également en droit d'obtenir de la part du Client, sans notification, une somme fixe de 40 € (quarante euros), en compensation des frais de recouvrement, conformément aux dispositions du Code de commerce français (Articles L441-3 et L441-6).

3 LIVRAISON

Tous les Produits et/ou pièces de ces derniers et/ou Matériaux (matériaux hors-série inclus) devant être livrés par PRODWAYS en vertu du Contrat doivent être entendus comme étant « **EXW** » ou « **Ex-Works** », dans les locaux de PRODWAYS désignés dans l'Offre, conformément aux INCOTERMS 2010 de la Chambre de commerce internationale. PRODWAYS n'est plus responsable des produits dès leur mise à disposition au transporteur initial. Les frais liés au chargement, au transport et à l'assurance sont à la charge du Client. Tout impôt, taxes, droits ou frais de douanes en application de la réglementation française ou de celle du pays du Client ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Cependant, l'expédition et l'assurance pourront faire l'objet d'un devis et seront facturées en supplément au Client.

PRODWAYS devra tout mettre en œuvre pour respecter le délai de livraison prévu. Les retards de livraison par rapport à la date prévue n'entraîneront aucune indemnité, réduction ou annulation des Commandes en cours.

3.1 Livraison et Procédure de Réception.

Le Client est chargé de vérifier les Produits et/ou les Matériaux dès leur arrivée. En cas de dommages ou de non-conformité quant à la livraison, le Client devra enregistrer ses réserves concernant la livraison et en informer immédiatement PRODWAYS par écrit et en communiquer au transporteur, dans les conditions et les délais prévus par la réglementation applicable au mode de transport, avec une copie à PRODWAYS.

Les Produits et/ou les Matériaux seront réputés être acceptés par le Client et le Client sera réputé avoir renoncé à toutes réclamations à l'égard de ces Produits et/ou Matériaux, à moins que PRODWAYS soit informée par écrit d'une réclamation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de livraison du Produit et/ou Matériaux. Toutes réclamations concernant tous défauts visibles ou non-conformités quant à la Commande, au bordereau de livraison ou à la packing list des Produits et/ou Matériaux livrés, doivent être signalées par le Client à PRODWAYS, par écrit, dans les huit (8) jours à compter de la livraison de ces Produits. Le Client devra fournir des preuves pour attester tous défauts allégués. Le Client devra donner à PRODWAYS la possibilité d'examiner et de remédier à ces défauts. Le Client devra s'abstenir d'entreprendre toute action par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, à cette fin. Tous les retours de Produits et/ou Matériaux devront faire l'objet d'un accord formel entre PRODWAYS et le Client. Tous les Produits et/ou Matériaux retournés sans un tel accord seront tenus à la disposition du Client et aucun avoir ne sera émis. Les coûts et risques liés à de tels retours de Produits et/ou Matériaux seront à la charge du Client et payés par ce dernier.

(i) Conformité des Matériaux

Pour les Matériaux livrés en fabrication hors série, PRODWAYS se réserve le droit de livrer jusqu'à 10% de plus ou de moins que la quantité convenue. Tous les Matériaux vendus par PRODWAYS sont garantis pour être conformes aux caractéristiques techniques telles qu'acceptées par les parties. Dans le cas où le Client indique qu'un des Matériaux n'est pas en conformité par rapport aux caractéristiques, le Client devra remettre à PRODWAYS un échantillon de ces Matériaux en vue de les tester. Toute réclamation devra toujours être accompagnée de l'emballage d'origine. PRODWAYS a dix (10) jours ouvrés pour tester ces Matériaux. Si les Matériaux ne correspondant pas aux caractéristiques prévues, PRODWAYS remplacera les Matériaux ou acceptera le retour de ces Matériaux contre avoir ou remboursement.

L'appréciation du fait que les Matériaux livrés sont conformes ou non aux spécifications intervient uniquement sur la base d'une analyse d'échantillons et/ou de données administratives conservées par PRODWAYS et à partir de lots ou séries de produits ayant servis à la fabrication des Matériaux. En cas de désaccord entre les parties, PRODWAYS fournira des échantillons représentatifs dudit lot à un laboratoire indépendant afin de déterminer si le lot respecte les spécifications. Les résultats de cette analyse engagent es deux parties et les frais liés au recours du laboratoire incomberont à la partie incapable de justifier sa position. Toute réclamation éventuelle n'affecte pas les obligations de paiement du Client telles que définies dans l'article 2.4.

(ii) Etiquetage

Les Matériaux sont étiquetés conformément à la réglementation en vigueur dans les états membres de l'Union Européenne pour la manutention, le transport et l'utilisation des Matériaux et l'acceptation de la livraison implique de la part du Client la reconnaissance du respect de cette réglementation. Le Client s'engage à conserver l'étiquetage y compris pendant l'élimination du contenant.

(iii) Responsabilités du fait des Matériaux

Le Client doit utiliser les Matériaux conformément aux informations figurant dans les Fiches de Données Sécurité et sur l'étiquette des Matériaux. PRODWAYS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences d'une utilisation fautive ou non conforme aux Fiches de Données Sécurité. Cette clause de responsabilités s'applique également à la manipulation, au stockage, au transport et à l'élimination des Matériaux vendus.

3.2 Produits soumis à la Procédure de Réception

Avant la prise en charge par le transporteur, les fonctionnalités du Produit seront validées par PRODWAYS.

À moins que cela n'en soit convenu autrement dans les Conditions Particulières, dès l'arrivée du Produit dans les locaux du Client, ce dernier devra en aviser PRODWAYS afin de convenir d'une date pour procéder à la Réception Définitive, qui devra avoir lieu dans es trente (30) jours suivant ladite notification. PRODWAYS devra procéder à l'installation du Produit dans les locaux du Client. Ladite mise en service du Produit dans les locaux du Client sera soumise à la signature d'un Procès-Verbal de Réception Définitive par es représentants des Parties. Dans le cas où un Client ne contacterait pas PRODWAYS d'ici la fin des quinze jours susmentionnés concernant l'installation du Produit, le Client sera réputé avoir accepté la Réception Définitive et devra payer immédiatement à PRODWAYS les 10 % restant du montant total de la Commande.

3.3 Réserve de titre. Il est expressément convenu que PRODWAYS conserve la propriété des Produits livrés (et de tous Services rendus), jusqu'au complet paiement intégral de leur prix par le Client, en principal et intérêts, la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. En cas de non paiement des sommes dues à la date d'échéance et à la demande de PRODWAYS, le Client doit retourner les Produits concernés à PRODWAYS et doit autoriser toute personne mandatée par PRODWAYS à pénétrer à tout moment dans les locaux pour reprendre possession des Produits concernés. Le titre du Produit sera transféré au Client dès lors que le paiement intégral du prix du Contrat aura été reçu par PRODWAYS pour tous les produits fournis (et tous les services rendus) à tout moment, par PRODWAYS, au Client. En cas de non-paiement à la date d'échéance et sur demande de PRODWAYS, le Client devra retourner à PRODWAYS tous les Produits impayés et autorisera les préposés ou agents de PRODWAYS à pénétrer dans les locaux du Client et à reprendre possession du Produit à tout moment.

3.4 Transfert de risques. Les risques liés aux Produits et/ou Matériaux devront être transférés au Client conformément à l'Incoterm 2010 EXW.

3.5 Produits de démonstration ou prêt. À l'exclusion expresse des Matériaux, les Produits fournis au Client par PRODWAYS, à des fins de démonstration et/ou en tant que prêt, sont et resteront la propriété de ce dernier, sauf stipulation contraire. Tous ces Produits et autres matériaux sont fournis à des fins de démonstrations et/ou en tant que prêt à des fins d'utilisation par le Client qui retournera ledit équipement, en bon état, à PRODWAYS, à tout moment, sur avis de ce dernier sans que le Client n'ait le droit de

retenir ces Produits ou de demander des dommages et intérêts. En cas de saisie, le Client devra informer l'huissier qu'il n'est pas le propriétaire des Produits prêtés. Le Client sera tenu responsable des Produits de prêt et devra les assurer contre toute perte ou tout dommage qu'ils pourraient subir.

3.6 Financement en location. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent également à toute forme de location concernant Produits et/ou Matériaux et/ou Services fournis au Client avec l'intermédiaire d'un partenaire spécialisé dans le financement locatif. PRODWAYS conserve l'entière responsabilité des relations techniques et commerciales avec le Client qui devient locataire du partenaire.

4 GARANTIE

4.1 Obligations du Client. Le Client devra respecter toutes les instructions techniques fournies par PRODWAYS, notamment mais sans s'y limiter, les exigences relatives à l'installation et la création d'un environnement adéquat pour l'utilisation du Produit et/ou des Matériaux. Le Client reconnaît qu'il est pleinement conscient des fonctionnalités du Produit et qu'il a obtenu toutes les informations qu'il souhaitait ou réputées nécessaires pour conclure le Contrat. Le Client devra respecter les instructions techniques fournies par PRODWAYS pour les Matériaux, notamment de possibilité et de nombre de recyclage pour les poudres, les spécifications techniques et le stockage de ces Matériaux. Le Client reconnaît et consent être un spécialiste qui a choisi le Produit et/ou les Matériaux en tant que professionnel et ne s'être appuyé sur aucune i) déclaration orale ou écrite, ou sur une garantie ou autre assurance exprimée par PRODWAYS ni sur ii) aucune description ou spécification contenue dans un document autre que l'Offre. Par conséquent, toutes les descriptions, illustrations et indications de poids et de dimensions ainsi que les critères de performance fournis par PRODWAYS dans les catalogues, les listes de prix et les annonces publicitaires se font par l'intermédiaire de descriptions générales et d'approximations et n'entrent dans le cadre d'aucun contrat avec PRODWAYS. PRODWAYS ne garantit pas que le Produit est destiné à un usage particulier, qu'il est approprié ou apte à répondre aux activités du Client ou à d'autres besoins et/ou qu'il ne contient aucun défaut ni aucune erreur ou omission. Aucune garantie expresse ou implicite, notamment toutes les garanties relatives à l'absence de contrefaçon, à la qualité marchande ou au caractère adéquat pour une utilisation particulière, ou relatives aux capacités de traitement, propriétés ou demandes éventuelles du Produit n'est accordée par PRODWAYS au Client.

4.2 Garantie de PRODWAYS. PRODWAYS garantit que, à la date de livraison, les Produits seront conformes aux Spécifications des Produits standards de PRODWAYS ainsi qu'à la norme européenne applicable (marquage CE). Le Client assumera les coûts et les responsabilités relatives à la (i) vérification de la conformité des normes du Produit à toutes les normes et standards applicables dans son propre pays et/ou le pays d'exploitation et l'(ii) obtention de toutes les homologations ou certifications requises, obligatoires, correspondantes, dans son propre pays et/ou le pays d'exploitation. PRODWAYS garantit que, à la date de livraison, le Produit sera conforme aux schémas de conception et aux Spécifications techniques applicables, et que sa conception sera dépourvue de défauts, conformément aux règles de l'art connues à ce moment-là, à la fabrication et aux matériaux, sauf disposition contraire prévue par les Conditions Particulières. La garantie de PRODWAYS s'appliquera uniquement dans la mesure où les Matériaux utilisés par le Client sont dûment approuvés par PRODWAYS et dans la mesure où les Produits ont été correctement installés et entretenus conformément aux recommandations formulées par PRODWAYS et à condition que les Produits soient utilisés dans des conditions de fonctionnement normales. La garantie ne couvre pas la mise en service et/ou l'entretien, les utilisations inhabituelles ne respectant pas les spécifications et les manuels de PRODWAYS, les modifications par toute autre personne que PRODWAYS, les tentatives d'atteinte de nouveaux records, les tests expérimentaux, les modifications, les adaptations ou les altérations de tout logiciel intégré dans ou fournis par PRODWAYS avec les produits, ou les mauvaises utilisations des Produits ; cette liste n'étant pas limitative. Sous réserve du respect par le Client du reste des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les spécifications fournies par PRODWAYS, PRODWAYS garantit par les présentes que les Produits sont dépourvus de défauts dans le cadre des services normaux et d'une utilisation normale, pendant une période de douze (12) mois, garantie qui commencera à la première des deux dates, soit trente (30) jours après la livraison de l'Équipement au Client (Ex Works Usine PRODWAYS), soit à compter de l'installation dans les locaux du Client. Le Client devra informer PRODWAYS des défauts, par écrit, dans les sept (7) jours calendaires suivant la découverte de tels défauts, et l'avis devra décrire avec précision les conditions en vertu desquelles le défaut est survenu afin de faciliter son diagnostic. Le Client devra retenir les Produits dans ses locaux à moins qu'il ne soit demandé par PRODWAYS de retourner les Produits à PRODWAYS. PRODWAYS s'entendra avec le Client sur le défaut des Produits à évaluer.

PRODWAYS se réserve le droit de choisir le moyen de remplacement par le Produit le plus approprié et, plus généralement, se réserve le droit de choisir l'application de ses obligations de garantie.

La seule obligation de PRODWAYS concernera le remplacement des pièces de rechange du Produit que cette dernière jugera défectueuses ; les pièces d'usure étant expressément exclues de la garantie. Tout produit sous garantie retourné à PRODWAYS sera tout d'abord soumis au service après-vente de PRODWAYS dont l'approbation sera obligatoire avant de le remplacer. Tous les frais de retour, d'assurance et de main-d'œuvre seront à la charge du Client. Les pièces de rechange défectueuses du Produit resteront la propriété de PRODWAYS. Dans le cas où les pièces de rechange retournées par le Client à PRODWAYS ne seraient pas jugées défectueuses ou ne seraient pas couvertes par les présentes dispositions de garantie, le Client remboursera à PRODWAYS les frais d'examen et assumera les frais et les risques liés au retour de ces pièces de rechange dans les locaux du Client. Les Produits sont fournis « en l'état » et la garantie de PRODWAYS est strictement limitée au remplacement des pièces de rechange défectueuses. La garantie ci-dessus s'appliquera uniquement dans la mesure où les Produits ont été utilisés et entretenus conformément aux instructions d'utilisation de PRODWAYS.

4.3 Clause de non-garantie. Cette garantie ne s'appliquera pas aux Matériaux, biens consommables et renouvelables et aux défauts découlant de ou en relation avec l'incapacité du Client à utiliser ou à entretenir les Produits conformément aux spécifications et à la documentation de PRODWAYS et, plus généralement, aux pratiques courantes d'utilisation du Produit et ne s'appliquera pas aux défauts découlant de ou en relation avec (i) toute association des Produits avec des équipements, des matériaux, des produits ou les systèmes qui ne sont pas fournis, approuvés ou spécifiquement recommandés par PRODWAYS (ii) ou toute modification apportée aux Produits par d'autres, à l'exception des agents ou des représentants autorisés de PRODWAYS (iii) ou tout accident, vandalisme, négligence ou erreurs de manipulation causant des dommages aux Produits (IV) ou l'usure normale (v) ou une installation, un entretien ou un stockage défectueux (vi) un entretien du matériel ou des interventions sur les produits autres que ceux jugés nécessaires par PRODWAYS (vii) toute modification, adaptation, altération, traduction, incorporation, décompilation, reverse engineering, ou création d'œuvres dérivées à partir de n'importe quel logiciel intégré ou fourni par PRODWAYS avec les produits.

Par conséquent, la garantie ne s'appliquera pas automatiquement si le Client a recours à des pièces qui ne sont pas d'origine ou s'il a entrepris lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, sans l'autorisation écrite de PRODWAYS, des travaux de restauration ou des modifications sur le produit.

Par conséquent, la garantie ne s'appliquera pas aux cas suivants :

- En cas de dommages résultant d'un manque d'entretien, et/ou d'un contrôle et/ou d'une manipulation générale qui ne sont pas conformes aux instructions écrites de PRODWAYS (notamment les exigences d'utilisation normale fournies dans les instructions) ;
- Pour les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale d'une pièce, d'un dommage ou d'accidents causés par le Client ou un tiers ;
- Si le Client utilise des Matériaux qui ne sont pas expressément autorisés par PRODWAYS ;
- Si le Client utilise des pièces ou des matériaux de seconde main, ou des contrefaçons, ou qui sont fournis par des tiers non autorisés par PRODWAYS ;
- En cas de force majeure.

Concernant les Produits revendus en l'état et les composants que PRODWAYS achète à des fournisseurs, la garantie de PRODWAYS est strictement limitée aux conditions accordées à PRODWAYS par ses fournisseurs.

5 RESPONSABILITÉ

Dans les limites autorisées par la loi, PRODWAYS ne sera en aucun cas tenue responsable vis-à-vis du Client, de ses préposés, agents, clients, collaborateurs, successeurs et/ou cessionnaires pour toute perte de profits, perte d'affaires, perte de biens, perte de contrats, perte de données ou d'informations ; ou toute perte spéciale, indirecte, consécutive ou accidentelle, tous coûts, dommages, charges ou dépenses de toute nature découlant de ou en relation avec le Contrat ; ou toute perte, tout coût, dommage, perte de revenus, perte de profits ou perte d'utilisation, encourus ou subis par le Client ou un tiers, à la suite d'un défaut, d'une contrefaçon, d'une prétendue infraction, d'un accident, d'un manquement à l'égard des Produits ou de toute omission d'action conformément au Contrat même si PRODWAYS a été avisée de la possibilité que surviennent de tels dommages. Le Client renonce à tout recours à l'encontre de PRODWAYS et de ses assureurs pour toute plainte liée à ces types de pertes ou dommages, et dégage et indemnise PRODWAYS et ses assureurs contre toutes réclamations formulées par un tiers en relation avec une telle perte ou un tel dommage.

Les droits à des dommages et intérêts à la suite d'une négligence grave sont interdits par les règles juridiques. Le délai de prescription débute en fonction des règles juridiques. En aucun cas, PRODWAYS ne sera responsable vis-à-vis du Client pour les dommages résultant de ou découlant de toute utilisation illégale et/ou frauduleuse des Produits par le Client, un tiers ou l'utilisateur final.

Au cours de l'exécution du Contrat, chaque Partie devra assumer les conséquences de tous dommages causés à et de toutes pertes de ses biens ou des biens appartenant à un tiers se trouvant dans ses locaux, et de tous dommages corporels (notamment mais sans s'y limiter, le décès) causés à son personnel ou au personnel d'un tiers, pouvant découler de l'exécution du Contrat et devra renoncer à tout recours formés à l'encontre de l'autre Partie pour tout dommage, perte ou dommage corporel (notamment mais sans s'y limiter, le décès), sauf si ceux-ci sont le résultat d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'autre Partie. Par ailleurs, le Client renonce à tout recours à l'encontre de PRODWAYS, ses successeurs, cessionnaires, contractants, assureurs et sous-traitants et à l'un quelconque de leurs collaborateurs et agents respectifs, pour de tels dommages (causés aux biens ou corporels, y compris le décès), consécutifs ou accidentels et s'engage à indemniser, et à dégage PRODWAYS, ses successeurs, cessionnaires, contractants et sous-traitants et l'un quelconque de ses ou de leurs collaborateurs, agents et assureurs respectifs contre toute action d'un tiers s'y afférente. La responsabilité maximale de PRODWAYS découlant de ou en relation avec le Contrat sera limitée au prix total du Contrat reçu à la date de la réclamation. Au-delà de cette limite, le Client renoncera à toute réclamation, action ou recours à l'encontre de PRODWAYS et de ses assureurs et dégage et indemniser PRODWAYS et ses assureurs contre toute réclamation d'un tiers. PRODWAYS ne sera pas en défaut si l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du Contrat est partiellement ou totalement retardée ou entravée en raison d'un cas de Force majeure, tel que prévu par la loi française.

5 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1 Droits de Propriété Intellectuelle. La vente ne devra pas constituer un transfert des droits de propriété intellectuelle, des titres ou des intérêts que PRODWAYS détient sur les Produits vendus et PRODWAYS rejette expressément toute garantie en matière de brevets ou de propriété intellectuelle à l'égard des Produits.

5.2 Documentation et spécifications techniques - Marques, noms et logos. Aucun droit, titre ou intérêt ne sera transféré au Client en vertu du Contrat, à l'égard des noms, marques, secrets commerciaux, brevets, brevets en cours d'enregistrement, descriptions, dessins, expertises, documents techniques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits. Aucun de ces documents ne sera donc communiqué, reproduits ou copiés par le Client sans l'autorisation écrite préalable de PRODWAYS et ne sera utilisée à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été remis.

5.3 Propriété industrielle et logiciel. Notamment, dans la mesure où un logiciel est intégré au Produit ou disponible en tant qu'achat facultatif avec un Produit, la vente de ce Produit ne constituera pas un transfert des droits de propriété ou du titre d'un tel logiciel au Client, mais impliquera uniquement une licence non exclusive et non transférable au Client, au titre des droits de propriété intellectuelle de PRODWAYS d'utiliser ce logiciel en conjonction avec et intégré à ou remis avec les Produits fournis par PRODWAYS. Le Client ne devra pas (i) modifier, adapter, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés à partir de n'importe quel logiciel intégré à ou fournis par PRODWAYS avec les Produits, (ii) céder, sous-licencier, donner à bail, louer, prêter, transférer, divulguer ou autrement mettre à disposition un tel logiciel, (iii) fusionner ou intégrer un tel logiciel avec ou à tout logiciel, ou (iv) inverser, assembler, décompiler, désassembler ou autrement tenter de dériver le code source de ce logiciel.

Le Client devra reproduire, sans y apporter aucun amendement ni changement, toutes légendes de droits de propriété de PRODWAYS et/ou de ses affiliés ou fournisseurs-tiers dans un logiciel ou dans une documentation fournie par PRODWAYS et ne devra modifier et/ou amender et/ou supprimer aucune légende de droits de propriété apposée sur les Produits. Le Client garantit qu'aucun modèle ou instruction fournie ou donnée par lui n'incitera PRODWAYS à porter atteinte à aucun brevet, modèle enregistré, marque de commerce ou droit d'auteur lors de l'exécution du Contrat.

Le Client devra uniquement utiliser les Produits, les pièces ou les composants aux fins, selon la manière et sur les lieux spécifiés par PRODWAYS, en excluant explicitement, mais sans s'y limiter, le droit d'analyser, de pratiquer du reverse engineering, de décompiler, de désassembler, d'améliorer, d'adapter ou autrement de modifier le Produit. Si une réclamation est faite ou une action intentée à l'encontre du Client pour une contrefaçon des brevets concernant l'utilisation ou la vente des Produits ou de toute pièce de ceux-ci, le Client en informera immédiatement PRODWAYS, et cette dernière sera en droit, à ses propres frais et avec l'assistance du Client si nécessaire, de conduire, avec ses propres avocats et experts, toutes les négociations aux fins du règlement de, et/ou l'intenter tout procès découlant de toute réclamation ou action. Aucune reconnaissance de responsabilité ne devra être faite par le Client et ce dernier ne devra engager aucune dépense sans le consentement écrit de PRODWAYS. PRODWAYS n'assumera aucune responsabilité en cas de violation des (i) droits de brevet couvrant l'association de tous Produits à un produit réalisé par le Client, qu'il soit ou non fourni par PRODWAYS, et/ou (ii) des droits de brevet couvrant toute méthode ou procédé en vertu desquels les Produits peuvent être utilisés par le Client. Par ailleurs, PRODWAYS ne sera tenue responsable d'aucune violation des droits de brevet liée au respect des modèles, spécifications ou instructions du Client.

7 CONFIDENTIALITE Les parties consentent à tenir strictement confidentielles toutes les Informations fournies par l'autre partie et devront exclusivement utiliser ces Informations aux fins du Contrat et, selon le cas, à des fins d'installation et d'exploitation du Produit. Cette restriction ne s'applique pas aux Informations que le destinataire peut prouver comme étant déjà publiées ou déjà connues par lui ou qui seront publiées plus tard, sans manquement de la part du destinataire. Les parties consentent et assurent que leurs collaborateurs, consultants et sous-traitants respectent cette obligation de confidentialité. L'obligation de confidentialité devra survivre à l'arrêt des relations entre la partie et ses collaborateurs, consultants ou sous-traitants. L'obligation de confidentialité doit rester en vigueur même après l'arrêt des relations. Sauf en vertu du Contrat, le Client ne devra pas utiliser, copier ou donner à un tiers, toutes spécifications techniques, formules, compositions, documentations FDS (Fiches de données de sécurité), dessins, devis et toutes bases de calcul que le Client peut recevoir de la part de PRODWAYS en relation avec les négociations ou l'exécution du Contrat.

8 RESILIATION La fin de la Commande entraînera la résiliation des Conditions Particulières soumises, le cas échéant, aux conditions générales devant être convenues entre les Parties. Les Parties consentent à ce que la résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la raison, n'affecte aucunement la survie des obligations, qui ne sont pas arrivées à échéance, des Conditions Générales de Vente.

9 RE-EXPORTATION Si les Produits sont soumis à des restrictions d'exportation, le Client aux présentes s'engage à ne pas vendre, prêter ou livrer à un tiers, quelle que soit les conditions, avec ou sans indemnité, temporairement ou de manière permanente, les Produits (notamment les fournitures et les pièces de rechange livrées en relation avec le service après-vente), la documentation, les manuels d'utilisation et les informations, de quelque manière que ce soit, relatifs aux Produits, sans le consentement écrit préalable de PRODWAYS et/ou des autorités compétentes correspondantes. En cas de violation de ces dispositions par le Client, celui-ci devra indemniser, défendre et dégage PRODWAYS de toutes les responsabilités, exigences de tiers, réclamations, poursuites, pertes, dommages, violations des droits de propriété intellectuelle, amendes, ou jugements notamment les coûts, les honoraires d'avocats et les indemnités versées aux témoins et toutes les dépenses consécutives y afférentes.

10 DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES CONFLITS L'Offre et le Contrat seront régis et gouvernés au titre des lois françaises, à l'exclusion des éventuels conflits avec les dispositions de la loi. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises sera expressément exclue. En cas de difficulté quant à l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, les Parties devront essayer de résoudre leur litige en privé. Les Parties consentent à ce que tout litige découlant du Contrat soit finalement réglé par Arbitrage selon les règles de la Chambre de commerce internationale (CCI) à Paris, en France.

11 DISPOSITIONS DIVERSES Les présentes Conditions Générales de Vente ne peuvent être amendées, variées, ou modifiées, sauf si un avis écrit a été envoyé au Client. En l'absence de réponses dans un délai d'un mois à compter de la Réception de cet avis, l'accord du Client sera réputé avoir été donné. Un manquement ou un retard par une partie dans l'application totale ou partielle de toute disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne devra pas être interprété comme étant une renonciation à l'un quelconque de ses droits au titre du Contrat. Si une disposition des présentes Conditions Générales de Vente est jugée invalide ou inapplicable en tout ou partie, la validité des autres dispositions et du reste des dispositions en question n'est pas affectée par cette invalidité ou inapplicabilité. Les termes et conditions qui se prolongent, par leur nature, au-delà de l'expiration ou de la résiliation de ces Conditions Générales de Vente, doivent survivre et rester en vigueur.